

REPUBLIQUE DU BENIN

Réseau National des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées du Bénin
RENACA-BENIN COOP-CA



INSTITUTION DE MICROFINANCE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Agrément N° Z.07.0026.A. du 04 Février 2008 02 B.P 687 Bohicon
Tél. (+229) 0121603305 Email : renaca@yahoo.fr

**ELABORATION TEXTES FONDATEURS ET MANUELS
OPERATIONNELS DE LA FONDATION DU RENACA-BENIN
COOP-CA**

TERMES DE REFERENCE

Bohicon, Octobre 2026

1. Contexte et justification

Officiellement créé en 2005 et agréé en 2008 sous le numéro Z.07.0026.A du 04 Février 2008 par le Ministère des Finances et de l'Economie, le Réseau National des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées du Bénin (RENACA-Bénin COOP-CA) est une union d'Institutions de Microfinance (IMF), constituée de 39 agences réparties en 08 CAVECA, toutes agréées, installées dans 09 Départements administratifs sur les 12 que compte le Bénin.

Le RENACA-Bénin est régi par la loi 2025-14 du 02 Juillet 2025 portant réglementation des Institutions de Microfinance (IMF) en République du Bénin.

Il intervient essentiellement en milieu rural et cible prioritairement la couche féminine pour ses appuis.

Au 31 Décembre 2025, le Réseau a enregistré plus de **307 592** sociétaires, mobilisé plus de FCFA 11,6 milliards de dépôts pour un encours de crédit de près de FCFA 20 milliards.

De par l'ampleur de ses activités, il a été aligné depuis quelques années sous l'article 70a de la loi précitée, qui le classe parmi les institutions de grande taille.

L'institution a pour mission de fournir des appuis techniques, de conseils utiles et de représentation aux CAVECA membres afin qu'elles offrent de façon professionnelle, transparente et équitable, des services financiers et non financiers à leurs coopérateurs.

Il est à noter sans ambiguïté que cette mission du RENACA-Bénin comporte deux dimensions à savoir (i) une économique liée à l'offre de services financiers et (ii) la seconde, sociale qui se justifie par l'offre des services non financiers.

Si la dimension économique des activités du RENACA-Bénin semble bien assumée, puisque permettant d'impacter la vie économique des communautés depuis plusieurs années, celle sociale ne l'est pas d'autant et apparaît moins structurée, avec un fossé qui ne cesse de se creuser entre les deux en termes d'impact.

Certes, il y a eu beaucoup d'actes pris à travers le parcours de l'institution pour porter assistance aux communautés que couvrent les activités classiques, mais l'objet des assistances qui ne sont pas toujours une priorité locale ou pour le RENACA-Bénin, le nombre limité des bénéficiaires directs ainsi que les montants marginaux alloués, n'autorisent pas à affirmer qu'elles ont véritablement produit d'impacts.

De même, à chaque rencontre avec les communautés, la question du renforcement de l'encrage social du Réseau reste une préoccupation majeure des populations qui citent même les cas d'autres institutions de la place.

C'est dans cette optique que le RENACA-Bénin COOP-CA souhaite renforcer son ancrage social pour aller au-delà de ses activités traditionnelles de microfinance, en créant une Fondation dédiée à des actions structurées et durables dans les domaines de la formation professionnelle, de la santé maternelle et infantile, de protection de l'environnement et des œuvres sociales.

La formation professionnelle reste un levier essentiel pour le développement des communautés rurales. Or, de nombreuses zones d'intervention du RENACA-Bénin COOP-CA sont encore confrontées à des défis importants en termes d'éducation financière, d'équipement, de fonds de roulement, d'insertion et d'excellence dans la pratique des métiers malgré les efforts de l'Etat.

La Fondation pourrait ainsi aider à jouer un rôle clé dans la promotion d'une formation professionnelle inclusive et de qualité.

La dégradation de l'environnement, quant à elle, constitue une menace croissante pour les moyens de subsistance des populations rurales. Face aux défis des changements climatiques, conséquence de la déforestation massive, de la pollution et de l'érosion préoccupante des sols, la Fondation permettra de soutenir des initiatives d'éducation à la protection de l'environnement, en particulier au niveau de la jeunesse et des femmes, avec pour objectif de promouvoir une agriculture durable et une gestion intégrée des ressources naturelles.

La santé maternelle et infantile demeure également un enjeu majeur de santé publique au Bénin en particulier au niveau des jeunes mères en situation de précarité, malgré les efforts du gouvernement dans ce domaine. Cette catégorie de femmes, rencontre des difficultés d'accès aux soins de santé et d'éducation appropriée pour leurs enfants sans compter les contraintes économiques, qui accentuent leur vulnérabilité.

L'action de la Fondation dans ce contexte, consistera à soutenir les initiatives visant à accompagner les jeunes mères en situation de précarité à devenir progressivement des acteurs économiques autonomes.

Par ailleurs, la Fondation s'emploiera à donner des formations en éducation financière à cette couche de la population afin de la prémunir contre les risques financiers et sociaux auxquels elle est exposée.

Enfin, la promotion des œuvres sociales telles que les initiatives favorisant l'accès à l'eau potable par exemple, en vue d'améliorer les conditions de vie et de production des personnes vulnérables, pourrait ainsi constituer un centre d'intérêt pour la Fondation.

En créant une Fondation, le RENACA-Bénin entend institutionnaliser ses actions sociales, en vue d'en améliorer l'impact, et ce faisant, mobiliser de nouveaux partenaires et renforcer sa responsabilité sociétale dans une dynamique de long terme. Il s'agit aussi d'un moyen d'améliorer sa légitimité auprès des populations bénéficiaires, des autorités locales et de tutelle ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du RENACA-Bénin tenue le 04 Juin 2026, le projet a été validé suivant Décision N° 05 par cet organe qui a d'ailleurs recommandé d'y travailler diligemment afin de mieux coordonner les interventions sociales du Réseau.

Fort de cet engagement, le Comité de Direction a décidé de procéder à un appel d'offres restreint en vue de sélectionner un consultant indépendant pour appuyer le RENACA-Bénin dans la rédaction des textes fondateurs (Statuts et Règlement intérieur), d'un plan stratégique, d'un manuel d'opérations, d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières, puis dans l'accompagnement des formalités devant permettre de créer ladite Fondation.

Les présents Termes de Référence sont élaborés pour préciser les objectifs et les résultats attendus de la mission, définir les principales activités à réaliser, ainsi que les approches méthodologiques, les livrables, les responsabilités et les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

2. Objectifs de la mission

Appuyer le RENACA-Bénin COOP-CA dans la rédaction des textes fondateurs (Statuts et Règlement intérieur) et des manuels de gestion au profit de la Fondation.

3. Objectifs Spécifiques

- Proposer pour validation les textes fondateurs (Statuts et Règlement intérieur) de la Fondation;
- Faciliter l'élaboration d'un plan stratégique ;
- Proposer pour validation un manuel d'opérations de la Fondation ;
- Accompanyer l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières de la Fondation ;
- Appuyer le processus de création et de formalisation de la Fondation.

4. Méthodologie

Les travaux d'élaboration des textes et manuels, de création et de formalisation de la Fondation du RENACA Bénin se feront de manière inclusive et participative avec un Comité interne, sous la supervision du Consultant sélectionné.

Ces travaux impliqueront l'ensemble des parties prenantes du RENACA-Bénin (Clients, Elus de la Faïtière et des CAVECA, membres du CODIR, personnel, etc.) en vue de faciliter l'appropriation du processus, de participer à la formulation des orientations stratégiques et au bon fonctionnement de la Fondation.

Ils seront structurés autour de quatre (04) principales phases ainsi qu'il suit :

4.1. Phase préparatoire

- Constitution par le RENACA-Bénin d'un comité chargé de suivre le processus de création et de formalisation de la Fondation. Ce comité nommé par le Directeur Général comprend certains cadres de la Direction Générale du RENACA-Bénin ;
- Lancement de la mission par la Direction Générale ;
- Élaboration par le Consultant d'un chronogramme détaillé des activités avec des livrables clairs à chaque étape.

4.2. Phase de diagnostic et de concertation

- Analyse interne des actions sociales déjà menées par le RENACA-Bénin (appui à l'éducation, environnement, solidarité communautaire, etc.) ;
- Études documentaires sur les fondations similaires existantes au Bénin ou en Afrique de l'Ouest ;
- Organisation de groupes de discussions et d'ateliers de concertations pour recueillir les attentes des communautés et des acteurs clés ;
- Identification des besoins prioritaires et des axes potentiels d'interventions de la future Fondation.

4.3. Phase de conception

- Définition de la vision, de la mission, des valeurs et des axes stratégiques de la Fondation ;
- Rédaction des textes organiques (Statuts, règlement intérieur, acte constitutif) ;
- Élaboration d'un plan stratégique intégrant les priorités d'actions, les cibles, les indicateurs de performance et le modèle de financement ;
- Elaboration d'un manuel d'opérations ;
- Définition du modèle de gouvernance de la Fondation (organes de direction, gestion opérationnelle, mécanismes de redevabilité, etc).

Autant que faire se peut, la réalisation de la mission de la Fondation devra viser l'excellence dans les initiatives à accompagner et la durabilité, avec une recherche constante d'équité dans le ciblage des groupes socio-communautaires bénéficiaires.

4.4. Phase d'adoption et de lancement

- Organisation d'un atelier d'imprégnation des textes organiques, du plan stratégique, des manuels des procédures et d'opération avec les membres du RENACA-Bénin et les parties prenantes ;
- Organisation d'une session du Conseil d'Administration pour adoption des différents textes fondateurs et documents élaborés ;
- Organisation d'une Assemblée Générale Constitutive pour l'approbation des textes fondateurs ;
- Soumission des documents aux autorités compétentes pour la reconnaissance légale de la Fondation (ex : Ministère de l'Intérieur ou Ministère de la Décentralisation).

4.5- Attributions du Comité Interne

- Participer au lancement de la mission ;
- Fournir de la documentation aux Consultants ;
- Participer à l'analyse institutionnelle et environnementale ;
- Contribuer à la validation des défis, à la définition des axes d'interventions prioritaires à la formulation des objectifs stratégiques et opérationnels ;
- Veiller à la prise en compte effective des amendements pertinents ;
- Faciliter la logistique ;
- Faciliter les ateliers d'adoption ;
- Suivre le dossier de formalisation;
- Préparer l'atelier de lancement des activités de la Fondation.

5. Résultats et livrables attendus

- Comité mis en place ;
- Chronogramme validé ;
- Domaines et axes d'intervention validés ;
- Procès-Verbal de création de la Fondation ;
- Plan stratégique validé ;
- Manuel d'opérations validé ;
- Manuel de procédures administratives, comptables et financières validé ;
- Récépissé d'enregistrement de la Fondation auprès de l'Autorité légale ;
- Rapport de la mission.

6. Activités Principales

- Mise en place d'un comité interne;
- Elaboration du chronogramme de la mission ;
- Elaboration des textes organiques (statuts, règlement intérieur, acte constitutif) ;
- Définition de la vision, de la mission, des valeurs et des axes stratégiques d'intervention de la Fondation ;
- Organisation d'ateliers de concertations et de validation avec les parties prenantes internes ;
- Tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de la Fondation (organes dirigeants, enregistrement et publication au Journal Officiel) ;
- Elaboration des procédures administratives, comptables et financières ;
- Elaboration d'un manuel d'opérations ;
- Elaboration du plan stratégique de la Fondation.

7. Calendrier de la mission

La mission s'étendra sur une période de Quarante Cinq (45) jours ouvrés et couvrira la période du 19 octobre au 18 Décembre 2026.

Le rapport final devra être déposé au plus tard le **31 décembre 2026**.

8. Qualifications et profil du Consultant

Pour la présente mission, il est recherché un consultant indépendant, un groupe de consultants ou une personne morale, officiellement reconnus au Bénin (cabinet, bureau d'étude, groupement de bureaux d'études...).

Le consultant aura pour mission d'apporter ses meilleurs soins à la réalisation de l'objet des présents Termes de Référence. Il assurera ses prestations avec la diligence, l'efficacité et le professionnalisme requis, en suivant les règles de la profession.

Il sera responsable vis-à-vis du RENACA-Bénin de la bonne exécution de la mission et sera tenu de lui fournir tous les renseignements que celui-ci sera amené à lui demander dans le cadre de la présente consultation et dans les délais prescrits.

Les compétences minimales suivantes sont requises pour le consultant:

- Être titulaire d'un diplôme de Bac + 5 au moins en management des organisations, gestion de projets, statistiques, planification, sociologie, socio-économie ou dans tout autre domaine équivalent ;
- Avoir au minimum dix (10) années d'expériences professionnelles dans le développement communautaire;
- Avoir une expérience avérée dans les domaines d'élaboration de documents de stratégie et de politique pour des Institutions et des Organisations notamment les ONG et les fondations ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur béninois de la microfinance ;
- Avoir des compétences en andragogie et en facilitation d'ateliers participatifs serait un atout.

9. Evaluation des offres

9.1 Offre technique :

N°	Critères d'évaluation	Notation
1	Présentation de la proposition et compréhension de la mission :	10
	○ Clarté de la présentation du document ;	05
	○ Reprise détaillée, puis commentée des termes de références	05
2	Méthodologie	15
	○ Démarche méthodologique ;	10
	○ Chronogramme de travail.	05
3	Qualifications du Consultant :	50
	○ Diplômes post universitaires ;	03
	○ Qualifications d'ordre général ;	12
	○ Références liées à la mission (au moins 03 références)	30
	○ Autres expériences pertinentes (Collaboration avec IMF du secteur)	05
Total		75

9.2 Offre financière :

La proposition financière du postulant ne sera considérée qu'après qu'il a obtenu au moins une note égale au 2/3 de la note technique, c'est-à-dire 50/75 pour l'évaluation de l'offre technique.

La formule utilisée pour établir les scores financiers sera la suivante : $SF = (25 \times PM) / M_1$

- SF : Score Financier ;
- PM : Proposition la mieux-disant et
- M_1 : Montant de la proposition considérée.

9.3 Note finale :

La note finale sur 100 est obtenue par addition des notes des offres technique (75 points) et financière (25 points).

10- Conditions / Modalités de soumission de l'offre

Les personnes physiques (consultants ou experts) ou personnes morales, légalement reconnues au Bénin (cabinets, bureaux d'études, groupements de bureaux d'études...) intéressées par la présente mission, devront soumettre une offre technique et financière.

La date limite de soumission des offres est fixée au **16 Octobre 2026 à 12 heures précises**. Les dossiers devront être déposés au Secrétariat Administratif du siège du RENACA- Bénin sis à Bohicon, 1^{er} Arrondissement, au Quartier Agbanwèmè, 02 B.P 687 Bohicon, Tél. (+229) 01 21 60 33 05, ou par mail, à l'adresse renaca@yahoo.fr ou renaca@renacabenin.org.

NB : L'offre financière doit refléter le montant global nécessaire pour la réalisation de la mission. Elle doit présenter non seulement les honoraires/perdiems du consultant mais également la logistique afférente à l'organisation de toutes les étapes devant aboutir à la finalisation du processus.

Les frais liés à l'organisation logistique des différentes étapes du processus devant conduire à l'élaboration et à la validation du plan stratégique sont à la charge du RENACA-Bénin.